



Nations Unies

ICCD/CRIC(16)/3



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
28 juin 2017
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention Seizième session

Ordos (Chine), 7-13 septembre 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national,
sous-régional et régional**

Résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention

Rapport sur les résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention (2016-2017)

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document expose les progrès accomplis par le secrétariat et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en vue d'atteindre les objectifs et résultats définis dans le cadre de résultats quadriennal de la Convention, tels qu'évalués par rapport aux indicateurs de résultats énoncés dans ledit cadre. Il donne aussi une brève description des réalisations et des principales activités menées pendant l'exercice biennal 2016-2017 par chaque programme du secrétariat et le Mécanisme mondial. En outre, il récapitule les ressources utilisées en 2016-2017.

GE.17-10715 (F) 200717 210717



* 1 7 1 0 7 1 5 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Vue d’ensemble des dépenses	4–10	3
III. Principales réalisations en 2016-2017 : cadre de résultats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	11–12	6
IV. Résultats obtenus par le programme du secrétariat	13–70	11
A. Direction exécutive et administration	13–15	11
B. Relations extérieures, politique et mobilisation	16–49	12
C. Science, technologie et mise en œuvre	50–65	18
D. Services administratifs	66–70	22
V. Réalisations du Mécanisme mondial	71–86	22
A. Mesures relatives à la neutralité en matière de dégradation des terres	73–77	23
B. Les terres, l’économie et le secteur privé	78–82	24
C. Les terres, la résilience et la sécurité	83–86	25
VI. Conclusions et recommandations	87	26

I. Introduction

1. Conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie)¹, le secrétariat, le Mécanisme mondial, le Comité de la science et de la technologie (CST) et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) planifient et exécutent leurs travaux et en suivent l'état d'avancement au moyen de plans de travail quadriennaux et de programmes de travail biennaux chiffrés. Ces plans et programmes de travail sont établis selon une méthode de gestion axée sur les résultats, et depuis la douzième session de la Conférence des Parties (COP) en 2015, ils ont été intégrés dans un plan et programme de travail général et unique au titre de la Convention. À la fin de chaque exercice biennal, le secrétariat et le Mécanisme mondial communiquent des informations sur les résultats qu'ils ont obtenus dans l'exécution du plan et programme de travail, en suivant une méthode de gestion axée sur les résultats.
2. Le présent rapport expose les résultats obtenus et les ressources utilisées par le secrétariat, le Mécanisme mondial, le CST et le CRIC en 2016-2017 (au 31 mai 2017), sur la base du cadre de résultats de la Convention figurant dans la décision 1/COP.12. Il donne un aperçu des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs et résultats définis dans le cadre de résultats, tels que mesurés à l'aune des indicateurs figurant dans ledit cadre. Il fournit également une brève description des réalisations et des principales activités menées pendant l'exercice biennal 2016-2017 par chaque programme du secrétariat et le Mécanisme mondial.
3. Il convient de le lire en parallèle avec les informations sur les résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour 2016-2017, qui figurent dans le document ICCD/COP(13)/9.

II. Vue d'ensemble des dépenses

4. Le tableau 1 présente les dépenses engagées au 31 mai 2017 par chaque programme du secrétariat et par le Mécanisme mondial, au titre du Fonds d'affectation générale pour le budget de base de la Convention, qui se chiffraient à 8,7 millions d'euros au taux de change moyen utilisé pour les dix-sept premiers mois de l'exercice biennal, ce qui représentait 61,2 % du budget de base. Des informations complémentaires sont fournies sur les dépenses engagées au regard du budget approuvé par la COP d'un montant de 300 000 euros pour faciliter l'examen par les Parties des priorités stratégiques de la Convention pour l'après-2018 et d'un montant de 120 000 euros pour soutenir les travaux de l'Interface science-politique.
5. Le tableau 2 présente les dépenses au titre du budget de base, par objet de dépense.
6. Comme on peut le voir dans les tableaux 1 et 2, le secrétariat prévoit d'utiliser pleinement les ressources inscrites au budget d'ici à la fin de 2017 après prise en considération des dépenses prévues. Bien que le secrétariat ait proposé de gérer le même volume de ressources pendant l'exercice biennal 2018-2019, les Parties voudront peut-être prendre note du fait qu'il lui sera difficile de maintenir un budget en croissance nominale nulle au cours de l'exercice biennal 2020-2021.

¹ Décision 3/COP.8.

Tableau 1
Dépenses par programme, au 31 mai 2017
 (En euros)

	Budget approuvé 2016-2017	Dépenses au 31 mai 2017	Dépenses prévues juin-déc. 2017	Montant total des dépenses au 31 déc. 2017	Solde prévu au 31 décembre 2017
<i>I. Programmes du secrétariat</i>					
A. Direction exécutive et administration	2 050 085	1 319 918	625 023	1 944 941	105 144
B. Relations extérieures, politiques et mobilisation	2 172 900	1 365 686	862 871	2 228 557	(55 657)
C. Gestion des connaissances, science et technologie	1 515 800	771 405	672 860	1 444 264	71 536
D. Facilitation et suivi de la mise en œuvre	2 437 600	1 667 944	703 483	2 371 427	66 173
E. Services administratifs	2 509 051	1 643 309	1 299 095	2 942 404	(433 353)
<i>II. Mécanisme mondial</i>					
F. Mécanisme mondial	3 640 300	1 998 685	1 394 684	3 393 369	246 931
Budget de base total (A-F)	14 325 736	8 766 947	5 558 016	14 324 962	774
Faciliter l'examen par les Parties des priorités stratégiques de la Convention pour l'après-2018	300 000	214 349	50 000	264 349	35 651
Interface science-politique	120 000	0	60 000	60 000	60 000

Tableau 2
Dépenses au titre du budget de base du secrétariat et du Mécanisme mondial, par objet de dépense, au 31 mai 2017
 (En euros)

Objet de dépense	Budget approuvé 2016-2017	Dépenses au 31 mai 2017	Dépenses prévues juin-déc. 2017	Montant total des dépenses au 31 déc. 2017	Solde prévu au 31 décembre 2017
Traitements et autres dépenses de personnel	10 581 075	6 481 228	3 555 754	10 036 982	544 093
Consultants	691 100	423 772	362 000	785 772	(94 672)
Voyages autorisés	660 286	538 600	145 563	684 163	(23 877)
Formation	154 000	74 808	38 250	113 058	40 942
Dépenses de représentation	22 000	6 339	17 398	23 737	(1 737)
Frais généraux de fonctionnement	1 193 375	749 624	797 646	1 547 270	(353 895)
Fournitures et matériels	92 000	133 795	66 600	200 395	(108 395)
Frais d'administration communs (ONU-Bonn/ ONUG)	931 900	358 780	574 805	933 585	(1 685)
Total	14 325 736	8 766 947	5 558 016	14 324 962	774

Abréviations : ONU-Bonn = bureaux des Nations Unies à Bonn, ONUG = Office des Nations Unies à Genève.

7. Le tableau 3 présente les dépenses au titre du budget de base du CST au 31 mai 2017. Ces dépenses couvrent les dispositions prises pour les réunions de son Bureau.

Tableau 3
Dépenses au titre du budget de base du Comité de la science et de la technologie, par objet de dépense, au 31 mai 2017
 (En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2016-2017</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2017</i>	<i>Dépenses en pourcentage du budget</i>
Consultants	0,0	6 470	0,0
Voyages autorisés	68 400	4 066	5,9
Dispositions logistiques	7 600	1 881	24,8
Total	76 000	12 417	16,3

8. Le tableau 4 fournit des informations sur les dépenses au titre du budget de base du CRIC au 31 mai 2017. Ces dépenses couvrent les dispositions prises pour les réunions de son Bureau.

Tableau 4
Dépenses au titre du budget de base du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, par objet de dépense, au 31 mai 2017
 (En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2016-2017</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2017</i>	<i>Dépenses en pourcentage du budget</i>
Voyages autorisés	68 400	8 516	12,5
Dispositions logistiques	7 600	73	0,9
Total	76 000	8 589	11,3

9. Les tableaux 5 et 6 donnent un aperçu de la répartition des postes occupés par des membres du personnel engagés pour une durée déterminée. Au 31 mai 2017, 51 postes étaient occupés par des fonctionnaires du secrétariat et 12 postes par des fonctionnaires du Mécanisme mondial.

Tableau 5
Nombre de postes permanents et de postes pourvus au secrétariat, par source de financement, au 31 mai 2017

	<i>Budget de base</i>		<i>Fonds supplémentaire</i>		<i>Fonds de Bonn</i>		<i>Dépenses d'appui au programme</i>		<i>Total</i>	
	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>
SGA	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
D-2	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
D-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P-5	7	4	0	0	0	0	3	3	10	7
P-4	7	6	1	1	0	0	3,5	3,5 ^a	11,5	10,5
P-3	4	6	2	2	1	1	1	1	8	10
P-2	1	2	0	0	0	0	0	0	1	2
Total partiel	21	20	3	3	1	1	7,5	7,5	32,5	31,5
Agents des services généraux	10	9	0	0	3	3	7,5	7,5 ^a	20,5	19,5
Total	31	29	3	3	4	4	15,0	15,0	53,0	51,0

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint, D = Directeur, P = Administrateur.

^a Le financement d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux est partagé entre les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique.

Table 6
Nombre de postes permanents et de postes pourvus au sein du Mécanisme mondial, par source de financement, au 31 mai 2017

	<i>Budget de base</i>		<i>Fonds supplémentaire</i>		<i>Total</i>	
	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>
D-1	1	1	0	0	1	1
P-5	1	1	0	0	1	1
P-4	2	2	0	0	2	2
P-3	4	2	1	1	5	3
P-2	2	1	0	0	2	1
Total partiel	10	7	1	1	11	8
Agents des services généraux	4	4	0	0	4	4
Total	14	11	1	1	15	12

Abréviations : D = Directeur, P = Administrateur.

10. Le tableau 7 montre la répartition par zone géographique et par sexe des fonctionnaires en poste au secrétariat de la Convention et au Mécanisme mondial dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.

Tableau 7
Répartition par zone géographique et par sexe des fonctionnaires, au 31 mai 2017

<i>Classe</i>	<i>Afrique</i>	<i>Asie</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Europe centrale et orientale</i>	<i>Groupe des États d'Europe occidentale et autres États</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Pourvus</i>
SGA	0	0	0	0	1	0	1	1
D-2	0	1	0	0	0	1	0	1
D-1	0	0	0	0	1	1	0	1
P-5	3	1	0	0	4	6	2	8
P-4	1	4	2	0	6	8	5	13
P-3	3	3	2	1	4	8	5	13
P-2	0	1	0	0	2	2	1	3
Total partiel	7	10	4	1	18	26	14	40
Pourcentage du total	17,5	25,0	10,0	2,5	45,0	65,0	35,0	100,0

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint, D = Directeur, P = Administrateur.

III. Principales réalisations en 2016-2017 : cadre de résultats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

11. Le cadre de résultats (2016–2019), tel qu'il figure dans la décision 1/COP.12, s'articule autour des quatre objectifs stratégiques énoncés dans la stratégie. Il présente les principaux résultats escomptés sur quatre ans (2016-2019) et les indicateurs correspondants pour chaque objectif stratégique, compte tenu des mandats du secrétariat et du Mécanisme mondial ainsi que des priorités définies par la COP. Dans les pages suivantes, les résultats

présentés rendent compte des progrès accomplis en 2016-2017 aux fins de la réalisation des résultats quadriennaux, en mettant l'accent sur le contenu des indicateurs. Quelques réalisations marquantes pour chaque résultat/indicateur sont également présentées.

12. Comme on peut le constater, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont fait des progrès considérables en vue de concrétiser chaque résultat. Les principaux résultats ci-après ont été obtenus :

- a) Fourniture d'un appui à plus d'une centaine de pays dans le monde entier afin d'établir des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres, ce qui permet d'établir un lien solide entre la mise en œuvre de la Convention et la collaboration au niveau mondial sur les objectifs de développement durable (ODD) ;
- b) Renforcement de la collaboration en ce qui concerne l'atténuation des sécheresses et des tempêtes de sable et de poussière, et la préparation face à ces phénomènes, grâce à des partenariats actifs et à des conseils techniques ;
- c) Reconnaissance accrue de l'importance des terres dans la lutte contre des problèmes mondiaux pressants, notamment les changements climatiques ainsi que l'instabilité et l'insécurité, qui s'accompagne d'outils et d'approches pratiques pour commencer à agir ;
- d) Nouveaux progrès dans la création de synergies concrètes entre les Conventions de Rio, qui passe non seulement par la reconnaissance accrue de liens importants mais aussi par l'élaboration d'outils communs pour l'établissement de rapports ;
- e) Outils pratiques et approches stratégiques permettant de mieux intégrer les questions de genre dans la mise en œuvre de la Convention ;
- f) Nouvelles perspectives financières importantes grâce à la mise en place du Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres, intérêt croissant du Fonds vert pour le climat, et processus de préparation, en cours, de la prochaine reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ;
- g) Formation continue en interne, planification axée sur les résultats, bonne coordination, gestion des connaissances, administration efficace et, par conséquent, meilleure efficacité globale.

Tableau 8

Cadre de résultats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour 2016-2017 : vue d'ensemble des résultats

<i>Indicateurs et méthode de mesure</i>	<i>Réalisations marquantes</i>
Objectif stratégique 1 : Améliorer les conditions de vie des populations touchées	
Principal résultat escompté en 2016-2019 :	
1.1 Accroître la résilience des personnes vivant dans les régions touchées face aux effets des changements climatiques	
1.1 Mesure dans laquelle la mise en œuvre de la Convention par les pays Parties contribue à l'adaptation aux changements climatiques grâce à une approche fondée sur la gestion des terres	Lors de la Conférence sur la sécheresse organisée en Namibie, les pays africains se sont engagés à élaborer des politiques de résilience face à la sécheresse.
Mesures :	L'Interface science-politique a fourni des orientations scientifiques et politiques sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.
<ul style="list-style-type: none"> • Un appui est fourni aux efforts de préparation en prévision des sécheresses et des tempêtes de sable et de poussière, en particulier aux systèmes d'alerte précoce. • Un appui est fourni aux pays pour mettre en corrélation les engagements ou priorités définis sur le plan national pour l'adaptation aux changements climatiques avec les activités sur la dégradation des terres. 	Des projets pilotes ont permis de formuler des orientations et des conseils pratiques fondés sur des données factuelles concernant les dispositifs d'alerte précoce en cas de sécheresse.
	Une évaluation mondiale des tempêtes de sable et de poussière a été publiée.

L'organisation de deux ateliers a permis de faire progresser concrètement les efforts de collaboration sur les tempêtes de sable et de poussière.

Le Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres a permis d'aider les pays à mettre en corrélation les engagements définis sur le plan national pour l'adaptation aux changements climatiques avec les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres.

La coopération avec le Fonds vert pour le climat a ouvert de nouvelles perspectives pour le financement de l'adaptation fondée sur la gestion des terres.

Principal résultat escompté en 2016-2019 :

1.2 Améliorer les connaissances sur les moyens de réduire la vulnérabilité socioéconomique et environnementale liée à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse (DDTS)

1.2 Disponibilité des informations sur les moyens d'améliorer les facteurs socioéconomiques propices à une gestion durable des terres, l'accent étant mis sur les priorités définies par la Convention

Mesures :

- Les activités menées au titre de la Convention favorisent la coopération et permettent de mieux faire connaître les liens entre les terres et les migrations/conditions de sécurité.
- Des informations et outils pratiques fondés sur des données factuelles sont mis à la disposition des pays pour qu'ils appuient la prise en considération des questions de genre dans l'application de la Convention.

Une initiative africaine sur la durabilité, la stabilité et la sécurité mettant l'accent sur les migrations et l'instabilité liées aux terres a été lancée avec l'appui du secrétariat.

Des informations sur les bonnes pratiques en matière de migration dans le cadre de l'application de la Convention ont été publiées.

Les activités menées au titre de la Convention ont suscité une forte attention des médias sur les liens entre les problèmes de DDTS et les migrations/conditions de sécurité.

Des études de cas par pays ont apporté des idées concrètes pour la prise en considération des questions de genre dans la mise en œuvre de la Convention.

Un meilleur choix d'outils et d'approches pratiques permettant d'établir des corrélations entre les questions de genre et la mise en œuvre de la Convention a été offert, notamment un projet de plan d'action pour l'égalité des genres.

Les expériences acquises dans le cadre de la Convention sur la prise en considération des questions de genre ont été utilisées pour cultiver les synergies et la collaboration avec les autres conventions de Rio et le FEM.

Objectif stratégique 2 : Améliorer la situation des écosystèmes touchés

Principal résultat escompté en 2016-2019 :

2.1 Réduire la superficie des zones touchées par la dégradation des terres

2.1 Mesure dans laquelle les pays Parties touchés définissent des cibles pour lutter contre la dégradation des terres et remettre celles-ci en état

Mesure :

- Nombre de pays qui ont établi ou sont en train d'établir des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres.

Au 31 mai 2017, 108 pays se sont engagés à fixer des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres.

L'Interface science-politique a établi un cadre conceptuel scientifique pour appuyer la planification, l'application et le suivi de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) au niveau des pays.

Des orientations techniques et des données par défaut sur la fixation d'objectifs pour la NDT, et le suivi dans ce domaine, ont été fournies aux Parties qui participent au Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la NDT.

Un nombre croissant de partenaires soutiennent la fixation d'objectifs dans le domaine de la NDT en apportant des connaissances et des financements ou en participant aux travaux de mise en œuvre.

Une première série de mesures a été prise pour faciliter l'identification et l'élaboration de projets transformateurs.

Un appui a été apporté aux projets pour le reverdissement des zones arides (Greening Drylands).

La neutralité en matière de dégradation des terres a été de plus en plus mentionnée dans les principaux processus politiques mondiaux.

Principal résultat escompté en 2016-2019 :

2.2 Obtenir des informations actualisées sur l'état de la DDTS

2.2 Amélioration des rapports sur l'état de la DDTS et sur les activités connexes

Mesures :

- Des préparatifs sont effectués pour lancer le prochain cycle de présentation des rapports nationaux au titre de la Convention.
- Les outils de gestion des connaissances de la Convention répertorient des connaissances, des pratiques et des données concernant les problèmes de DDTS, et donnent accès à des sources d'information complémentaires.

La nouvelle stratégie de la Convention, qui énonce les objectifs qui serviront à orienter l'établissement des rapports futurs, a été établie aux fins de son examen par la COP à sa treizième session.

Un programme mondial d'appui a été élaboré avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le FEM afin d'assurer en temps voulu une assistance technique pour le prochain cycle de présentation des rapports nationaux.

Le portail de l'examen de résultats et de l'évaluation du système de mise en œuvre (PRAIS), les modèles et les guides seront mis à jour pour le prochain cycle de présentation de rapports.

Le nouveau pôle intégré de connaissances de la Convention a été lancé et facilite l'accès à des informations provenant de sources multiples.

La première édition du *Rapport sur l'évaluation des terres dans le monde* a été publiée.

Principal résultat escompté en 2016-2019 :

2.3 Obtenir des données scientifiques ciblées sur la lutte contre la DDTS

2.3 Mesure dans laquelle la coopération scientifique dans le cadre de la Convention permet d'obtenir des données solides et des idées en vue d'une mise en œuvre efficace

Mesure :

- Accès à des conseils et informations scientifiques pratiques qui peuvent servir à appuyer la mise en œuvre.

L'Interface science-politique a élaboré deux notes d'orientation et a travaillé sur trois études/rapports importants concernant, notamment : le cadre théorique et scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres ; la gestion durable des terres pour lutter contre les problèmes de DDTS, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ; et les mesures et pratiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées.

Diverses institutions scientifiques et organisations d'experts ont contribué à soutenir la coopération dans le domaine des sécheresses et des tempêtes de sable et de poussière au titre de la Convention.

La base de données du Fichier d'experts indépendants a été régulièrement mise à jour.

L'accès à différents types d'informations et de pratiques optimales a été facilité grâce au pôle de connaissances de la Convention.

Objectif stratégique 3 : Dégager des avantages généraux

Principal résultat escompté en 2016-2019 :

3.1 Faire en sorte qu'une gestion durable des terres et la lutte contre la DDTS contribuent aux activités menées dans le domaine des changements climatiques et de la diversité biologique, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable, et qu'elles en dégagent des avantages

3.1.a Mesure dans laquelle la mise en œuvre de la Convention par les Parties contribue à atténuer les changements climatiques, grâce à une approche fondée sur les terres

Mesures :

- Accès à des informations sur l'utilisation des terres aux fins de l'atténuation des changements climatiques.
- Coopération entre la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en ce qui concerne les indicateurs.
- Un appui est fourni aux pays pour mettre en corrélation les engagements ou priorités définis sur le plan national pour l'atténuation des changements climatiques avec les activités concernant les terres.

3.1.b Mesure dans laquelle les pays Parties touchés luttent par synergie contre la DDTS et la perte de diversité biologique

Mesures :

- L'évaluation de la dégradation et de la remise en état des terres par la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) tient compte des priorités définies au titre de la Convention.
- Collaboration entre la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique en ce qui concerne les indicateurs.

L'Interface science-politique a publié une note d'orientation sur le carbone du sol.

La coopération sur le carbone organique du sol entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Groupe technique intergouvernemental sur les sols (GTIS), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a débouché sur l'organisation conjointe d'un colloque, dont les résultats contribueront aux différentes tâches menées par le GIEC.

Des contributions relatives à la Convention ont été prises en considération lors de l'élaboration du rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques et les terres.

Le Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres a fourni un appui aux pays pour les aider à mettre en corrélation les engagements définis sur le plan national pour l'atténuation des changements climatiques avec les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres.

Un groupe consultatif interinstitutions pour les trois Conventions de Rio a notamment été créé afin d'examiner l'indicateur 15.3.1 des objectifs de développement durable.

Une liaison a été établie avec le FEM en ce qui concerne les synergies entre les trois Conventions de Rio.

Des contributions relatives à la Convention ont été fournies dans le cadre de l'élaboration des différentes versions du projet d'évaluation de la dégradation et de la remise en état des terres.

La coopération avec l'IPBES sur le renforcement des capacités s'est poursuivie.

Un appui a été apporté à des manifestations régionales et sous-régionales associant les priorités de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique.

Objectif stratégique 4 : Mobiliser des ressources par l'instauration de partenariats

Principal résultat escompté en 2016-2019 :
4.1 Améliorer l'accès aux ressources destinées à la mise en œuvre

4.1 Champ et volume des ressources de financement destinées à la lutte contre la DDTS

Un fonds géré par le secteur privé et destiné à financer une mise en œuvre réussie de la neutralité en matière de dégradation des terres (Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres) a été créé.

Mesure :

- De nouvelles possibilités de financement des activités liées aux questions de DDTS sont recensées et l'accès à ces possibilités est facilité.

Une collaboration entre le Fonds vert pour le climat et le secrétariat de la Convention a été établie.

La communication des priorités définies au titre de la Convention est en train d'être assurée afin qu'elles soient prises en considération dans la préparation de la prochaine reconstitution des ressources du FEM.

Principal résultat escompté en 2016-2019 :
4.2 Faire en sorte que le contexte général soit plus favorable à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux

4.2 Nombre de pays qui ont pris des mesures pour instaurer un environnement propice à la mise en œuvre de la Convention par le biais de partenariats

Dans le cadre du Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres, 108 pays participants sont en train d'organiser des ateliers participatifs nationaux afin d'examiner la prise en considération de la neutralité en matière de dégradation des terres dans les politiques nationales et d'aider à l'identification de projets et programmes transformateurs.

Mesures :

- Appui à des activités nationales de plaidoyer et de coordination sur les problèmes de DDTS.
- Appui à l'exécution du projet « Front Local Environnemental pour une Union Verte » (FLEUVE).
- Possibilités d'échange et de coordination au niveau régional.

De nouveaux profils économiques ont été élaborés dans le cadre de ce programme à l'intention des pays participants, montrant les avantages économiques et sociaux qu'il y a à investir davantage dans les terres.

Le projet FLEUVE a doté les pays participants de capacités renforcées pour accroître les investissements en faveur de la gestion durable des terres et créer des emplois destinés aux populations locales.

Des réunions régionales ont été organisées avant la quinzième session du CRIC, et elles seront reconduites avant l'ouverture de la treizième session de la COP.

IV. Résultats obtenus par le programme du secrétariat

A. Direction exécutive et administration

13. Le programme Direction exécutive et administration a aidé la Secrétaire exécutive à définir les orientations stratégiques du secrétariat et du Mécanisme mondial, à représenter l'organisation à l'extérieur, à tenir des consultations avec les Parties, à coordonner la coopération avec d'autres organisations et à communiquer avec les Parties prenantes dans le monde entier pour les encourager à soutenir les objectifs et la mise en œuvre de la Convention. Sous la direction de la nouvelle Secrétaire exécutive adjointe, le groupe de la direction exécutive et de l'administration a garanti l'efficacité et la cohérence globales des travaux du secrétariat en adoptant une méthode de planification et de suivi axée sur les résultats. Le secrétariat a continué de déterminer l'orientation et l'ordre de priorité de ses activités de sorte que ses ressources limitées soient utilisées au mieux pour assumer les mandats confiés par les Parties. Le groupe de la Direction exécutive et de l'administration a aussi prodigué des conseils sur des questions d'ordre juridique et institutionnel et sur des points de procédure, a examiné les pouvoirs des Parties, et a vérifié et approuvé les accréditations des organisations intergouvernementales, des organisations de la société civile et des instances du secteur privé auprès de la Convention.

14. Le Bureau de liaison de New York, qui fait partie du groupe de la Direction exécutive et de l'administration, a veillé à ce que les questions relatives à la Convention gagnent en visibilité politique auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Il a mené des activités de plaidoyer à l'occasion du Forum politique de haut niveau et d'autres processus importants chargés de l'application du programme de développement pour l'après-2015, et notamment de la cible 15.3 des objectifs de développement durable. L'Assemblée générale est consciente que la concrétisation de cet objectif contribuerait à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Le Bureau de liaison de New York s'est employé à sensibiliser des groupes spécifiques au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à fournir des renseignements et des conseils stratégiques sur des questions concernant la Convention aux États Membres de l'Organisation ainsi qu'à des groupes d'intérêt et à des groupes régionaux. Il a assuré le secrétariat du Groupe des amis pour les questions de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse. Il a également joué le rôle de coordonnateur dans le cadre des relations avec le FEM, a appuyé les négociations du nouveau mémorandum d'accord avec ledit fonds et a participé à l'opération de reconstitution des ressources de ce dernier. Il a participé à plusieurs programmes de la Banque mondiale tels que la Conférence annuelle de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté et a continué de surveiller et d'influencer l'établissement de l'ordre du jour de mécanismes et de manifestations mondiaux de premier plan, tels que le Pacte mondial sur la migration.

15. Le Bureau de l'évaluation de la Convention, qui fait partie du groupe de la Direction exécutive et de l'administration, a commandé sept évaluations au cours de l'exercice biennal et une évaluation supplémentaire aura lieu avant la fin de 2017. Deux d'entre elles ont été établies comme des analyses factuelles à l'appui des procédures d'examen menées par la COP à sa treizième session, tandis que d'autres ont servi d'outils pour accroître la responsabilité et la transparence et faciliter l'enseignement interne en vue d'une plus grande efficacité. Le Bureau de l'évaluation a aussi donné suite aux précédentes évaluations concernant la Convention, ce qui a entre autres contribué à l'établissement du Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres, au renouvellement de la stratégie d'image et de communication de la Convention et à une création de partenariats plus systématique et plus ciblée².

B. Relations extérieures, politique et mobilisation

16. Le programme Relations extérieures, politiques et mobilisation comportait trois priorités pour l'exercice biennal 2016-2017 :

a) Traduire les implications des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 en propositions d'action pour le processus de la Convention et ses Parties ;

b) Traduire les implications des engagements relatifs aux changements climatiques contractés en 2015 en propositions d'action pour le processus de la Convention et ses Parties ;

c) Démontrer que la dégradation des terres et la sécheresse sont des moteurs de l'insécurité (et notamment des conflits et des migrations), et qu'une gestion durable des terres peut contribuer à une plus grande stabilité.

17. Le programme Relations extérieures, politiques et mobilisation a permis de transmettre des messages de politique générale stratégiques, pertinents et persuasifs, de faire largement connaître le nom de la Convention, de diffuser des données et des éléments de preuve scientifiquement établis et indéniables et d'instaurer des partenariats avec les principales parties prenantes comme la société civile, les médias et le secteur privé.

² Pour plus de renseignements sur les évaluations concernant la Convention, consulter le rapport du Bureau de l'évaluation de la Convention qui figure dans le document ICCD/COP(13)/14.

18. En application de la décision 3/COP.12, le programme Relations extérieures, politiques et mobilisation, en collaboration avec d'autres programmes du secrétariat et le Mécanisme mondial, a aidé les pays à intégrer l'**objectif de développement durable 15** et **la cible connexe 15.3** dans la mise en œuvre de la Convention.

19. Le programme Relations extérieures, politiques et mobilisation a analysé les conséquences des objectifs de développement durable sur la Convention et a regroupé des exemples et des pratiques optimales concernant la neutralité en matière de dégradation des terres dans des supports de sensibilisation. Il ressort de la publication intitulée *A Natural Fix: A Joined-up Approach to Delivering the Global Goals for Sustainable Development* (Un remède naturel : une approche commune concernant la réalisation des objectifs de développement durable) qu'afin de concrétiser les objectifs de développement durable il sera essentiel de s'occuper des liens entre les objectifs et de la nature intégrée de ces derniers, d'exploiter des synergies et de limiter les éventuels conflits et incompatibilités au sein d'un objectif et entre plusieurs d'entre eux. Il est expliqué dans cette publication en quoi la bonne réalisation de la cible 15.3 peut contribuer à lier nombre de ces objectifs et de ces cibles.

20. Le programme Relations extérieures, politiques et mobilisation a coordonné les activités du secrétariat et du Mécanisme mondial dans le domaine de la coopération internationale afin de contrôler l'application de la cible 15.3. En février 2016 le secrétariat, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique, la FAO et le Groupe consultatif pour la science et la technologie du FEM, a organisé une réunion d'experts, lors de laquelle il a été convenu qu'il était nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires pour mettre au point un guide de bonnes pratiques afin de calculer l'indicateur 15.3.1 en utilisant les progrès accomplis au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification. Par la suite, le secrétariat a établi un groupe consultatif interinstitutionnel formel composé de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre sur les changements climatiques, de la FAO, du PNUE et de la Division de statistique de l'ONU, afin de guider les travaux d'une équipe d'experts internationaux. Le programme Relations extérieures, politiques et mobilisation a représenté le secrétariat pendant les réunions du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui constitue le dispositif d'examen et d'approbation de l'indicateur de développement durable et relève de la Division de statistique de l'ONU. On comptait parmi les contributions du secrétariat un document de métadonnées révisé, un plan de travail pour poursuivre le développement de l'indicateur et une note demandant un examen prioritaire de l'indicateur 15.3.1 pour le faire passer au niveau II. Actuellement le groupe de travail sur les informations géospatiales qui relève du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable axe ses travaux sur trois indicateurs prioritaires, dont l'indicateur 15.3.1.

21. Un atelier commun de la Convention et de la FAO portant sur la collaboration nécessaire à l'appui de la réalisation de la cible 15.3 a eu lieu en mai 2017 à Rome afin d'optimiser le soutien apporté aux pays pour contrôler l'indicateur relatif à cette cible et faire rapport à son égard, et de convenir d'une optique et d'une perspective collaborative communes. Les travaux de l'atelier ont abouti à l'établissement d'une feuille de route sur la coopération dont le but était de faire passer l'indicateur 15.3.1 au niveau II et de contribuer à atteindre la cible 15.3 et à surveiller son application dans les pays concernés par le Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres.

22. Suite à la vingt et unième session, tenue en 2015, de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et aux échanges ayant eu lieu à la douzième session, tenue la même année, de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, au cours desquelles beaucoup de pays touchés ont appelé à plus de coopération dans le cadre de la lutte contre **la sécheresse**, le secrétariat a intensifié ses efforts pour appuyer la création de moyens d'action et d'approches visant la préparation aux sécheresses, car ils jouent un rôle essentiel pour améliorer l'adaptation aux changements climatiques et la résilience. À cet effet, le secrétariat a en particulier établi la nécessité d'un lien avec une bonne gestion foncière.

Le programme Relations extérieures, politiques et mobilisation dirige les travaux sur ce sujet.

23. En août 2016, le secrétariat a participé à l'organisation de la Conférence africaine sur la sécheresse accueillie par le Gouvernement de Namibie. Cette réunion s'est conclue par l'adoption de la Déclaration de Windhoek sur les moyens d'accroître la résilience à la sécheresse en Afrique, dans laquelle les pays participants s'engagent à mettre en œuvre à l'échelon national le cadre stratégique commun pour une Afrique résiliente et préparée à la sécheresse, guidé par les six priorités suivantes : i) une stratégie et des modalités de gouvernance spécifiques aux sécheresses, de manière à gérer les risques connexes ; ii) des systèmes de surveillance et d'alerte précoce ; iii) l'évaluation de la vulnérabilité aux sécheresses et de leurs répercussions ; iv) des mesures d'atténuation, de préparation et d'intervention ; v) la gestion des connaissances et la sensibilisation aux sécheresses ; et vi) la réduction des facteurs à l'origine des risques de sécheresse. Les pays se sont aussi engagés à : i) créer un réseau africain à l'échelle du continent avec les instances nationales pour les systèmes de surveillance de la sécheresse et d'alerte précoce le cas échéant ; et ii) convoquer tous les deux ans une Conférence africaine sur la sécheresse qui devra coïncider avec la Semaine africaine des zones arides. On a insisté pendant la conférence sur la nécessité d'améliorer la ponctualité des renseignements sur la sécheresse et des évaluations portant sur la vulnérabilité à cette situation et les conséquences qu'elle entraîne afin d'améliorer les mesures d'atténuation sur les plans national, régional et continental. Plusieurs mesures de suivi ont par conséquent été mises en place, dont beaucoup visaient à combler des lacunes en matière de connaissance recensées pendant la conférence.

24. L'une des mesures de suivi consistait en une série de projets pilotes sur la création de systèmes exhaustifs d'alerte précoce en cas de sécheresse (Colombie, Namibie et Nigéria) afin de guider les politiques et les actions nécessaires pour améliorer la préparation en prévision de la sécheresse. Variant légèrement d'un pays à un autre, les projets pilotes ont mis l'accent sur l'évaluation de l'état des systèmes d'alerte précoce dans les pays et la proposition d'améliorations, le recensement des principales incidences de la sécheresse et des vulnérabilités majeures à ce phénomène, et sur la synthèse des renseignements existants concernant la lutte contre la sécheresse et la gestion de cette situation par les institutions et les professionnels du secteur public. Chaque projet comprenait un atelier de synthèse réunissant les parties prenantes nationales, dont le but était de valider les résultats. Les résultats préliminaires de ces projets seront présentés à la treizième session de la COP. Avant cette manifestation, certains points principaux des projets pilotes seront aussi présentés à une conférence sur la sécheresse à laquelle participeront des pays d'Amérique latine et qui se tiendra en Bolivie en août 2017.

25. Le secrétariat continue de collaborer avec l'OMM dans le cadre de deux programmes découlant de la Réunion de haut niveau de 2013 sur les politiques nationales en matière de sécheresse : l'Initiative d'ONU-Eau sur le développement des capacités à l'appui des politiques nationales de gestion de la sécheresse et le Programme de gestion intégrée des sécheresses.

26. En collaboration avec le Bureau des affaires spatiales et son programme connexe, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), le secrétariat met au point un programme de travail conjoint pour la période 2017-2018 afin d'incorporer les technologies spatiales à la mise en œuvre de la Convention, notamment des documents d'orientation et des principes directeurs techniques sur la sécheresse et les tempêtes de poussière et de sable de manière à appuyer et à faciliter le renforcement des capacités dans les pays parties touchés. Dans le cadre de cette collaboration, le secrétariat et UN-SPIDER ont travaillé sur un projet commun portant sur le renforcement des systèmes d'alerte précoce en cas de sécheresse axé sur le couloir de la sécheresse d'Amérique centrale.

27. Le secrétariat, conjointement avec l'Institut allemand de développement, a mené un projet de recherche sur l'analyse des politiques et programmes en matière de sécheresse et de sécurité alimentaire dans deux pays de la corne de l'Afrique, l'Éthiopie et le Kenya. Les réseaux régionaux et les conséquences pour les pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement sont aussi examinés. Le secrétariat collabore

en outre avec plusieurs organismes nationaux et internationaux tels que l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine, la Convention-cadre sur les changements climatiques, l'Université de Bonn, l'Institut allemand de développement et le Bureau des affaires spatiales afin de concourir à mettre au point des règles directrices nationales relatives à la sécheresse à la fois meilleures et plus pertinentes en organisant une série de conférences intitulée « Drought Resilience in Sub-Saharan Africa » (La résilience à la sécheresse en Afrique subsaharienne). Il a travaillé avec le Viikki Tropical Resources Institute de l'Université d'Helsinki (Finlande) sur une publication commune relative à la sécheresse, parue en tant qu'édition spéciale du journal scientifique en ligne *Silva Fennica*. Cette dernière rassemble les connaissances actuelles sur des questions biophysiques, socioéconomiques et politiques en lien avec la gestion durable des zones arides et présente bon nombre d'exemples concrets dans des domaines tels que l'agropastoralisme au Maroc et la restauration par le boisement d'un sol salin sodique dans la région de l'Anatolie en Turquie.

28. En juillet 2016, le secrétariat a publié une brochure intitulée *L'effet de propagation : une approche originale pour réduire les effets de la sécheresse et construire la résilience*. Elle présente les conséquences des sécheresses actuelles ainsi que des projections pour l'avenir. Elle suggère de dépasser les approches réactives résultant de situations de crise et explique comment, dans ce contexte, la Convention intensifie son travail sur les questions liées à la sécheresse et au manque d'eau en général.

29. En tant que phénomènes, les tempêtes de sable et de poussière ont beaucoup de points communs avec la sécheresse. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le secrétariat a soutenu la coopération avec différents acteurs, le but étant de mieux comprendre ces tempêtes et d'élaborer des principes directeurs et des mesures s'y rapportant.

30. Le secrétariat a collaboré avec le PNUE pour appuyer une résolution sur les tempêtes de sable et de poussière à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en mai 2016³. En septembre 2016, la Convention, le PNUE et l'OMM ont produit une évaluation commune des tempêtes de sable et de poussière à l'échelle mondiale à la demande de la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies⁴. Le secrétariat a participé à la réunion du comité directeur du Système d'annonce et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière dirigé par l'OMM pour coordonner et mener à bien des activités conjointes touchant à l'alerte précoce en cas de tempêtes de ce genre.

31. Le secrétariat a aussi collaboré avec le PNUE et l'OMM pour élaborer un projet de document d'orientation et de guide technique sur l'alerte précoce en cas de tempêtes de sable et de poussière, les évaluations de leur impact économique, la cartographie de la vulnérabilité à ce phénomène, l'évaluation des risques qu'il présente, ainsi que la gestion et l'atténuation à la source des tempêtes de ce type. Dans la même perspective, d'autres projets pilotes sont mis en œuvre en Chine et au Koweït pour expérimenter, respectivement, des méthodes de cartographie de la vulnérabilité et de l'évaluation de l'impact économique. Les résultats préliminaires de ces projets seront présentés à la treizième session de la COP.

32. Le secrétariat a pris part à deux ateliers sur les tempêtes de sable et de poussière, qu'il a coorganisés ; l'un, portant sur l'évaluation de l'impact économique de ce phénomène, s'est tenu en septembre 2016 à Songdo (République de Corée), et l'autre, portant sur les caractéristiques de ces tempêtes, sur l'alerte précoce, sur la vulnérabilité et la résilience, ainsi que l'atténuation du phénomène, s'est tenu à Istanbul (Turquie) en octobre 2016.

33. Le programme Relations extérieures, politiques et mobilisation coordonne les activités du secrétariat sur **l'intégration des questions de genre** et a regroupé, entre 2016 et 2017, plusieurs études de cas provenant de quatre pays (Burkina Faso, Tchad, Éthiopie et Sénégal). Dans l'un des pays, l'étude de cas était axée sur l'intégration des questions de genre dans la fixation d'objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres tandis que dans les autres pays les études visaient à recueillir des informations sur le rôle des groupes de femmes dans l'amélioration de la formation de revenus en parallèle

³ UNEP/EA.2/Res.20.

⁴ A/RES/70/195.

à la progression de la gestion durable des terres ou à la remise en état de terres déjà dégradées. Ces études de cas ont été menées dans le cadre d'une mesure locale de renforcement des capacités en matière d'environnement (le projet FLEUVE, financé par la Commission européenne) qui relève de l'Initiative africaine Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel.

34. Le secrétariat s'est servi des observations résultant des études de cas afin de proposer un plan d'action pratique sur les questions de genre pour examen par la COP à sa treizième session, d'encourager les synergies liées à l'égalité des genres avec la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, et de coopérer avec des partenaires tels que le FEM et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

35. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme a appuyé l'élaboration du plan d'action sur les questions de genre proposé par la Convention sur la lutte contre la désertification et a soutenu les travaux de renforcement des capacités en rapport avec l'intégration des questions de genre. Le secrétariat a continué de collaborer sur l'intégration de ces questions avec la Convention sur la diversité biologique, le FEM et la Convention-cadre sur les changements climatiques et, au titre du partenariat sur l'égalité des genres du FEM, a examiné les lignes directrices dudit fonds visant à intégrer les questions de genre dans ses projets et programmes en prévision de la septième réunion, en novembre 2017, de reconstitution des ressources du Fonds. Un cours en ligne sur l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et l'environnement est en train d'être conçu dans le cadre du partenariat conjoint du Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial et de l'UNITAR. Les coordonnateurs des secrétariats des Conventions de Rio chargés des questions de genre ont conçu et dirigé une étude conjointe pour les coordonnateurs nationaux des trois conventions pour garantir la pertinence du cours et déterminer si des travaux communs de renforcement des capacités et de sensibilisation sont possibles.

36. En février 2017, le secrétariat a publié une brochure intitulée « Inverser la tendance – L'importance du facteur genre pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres », qui portait sur les rôles liés au genre dans l'utilisation et la gestion des terres, sur la façon dont les droits fonciers (ou l'absence de ces droits) influent sur la dégradation des terres, et sur des solutions qui pourraient déboucher sur une prise de décisions tenant compte des questions de genre qui s'attaquent à la question de la dégradation des terres.

37. L'Initiative sur la soutenabilité, la stabilité et la sécurité en Afrique (l'Initiative 3S) est une initiative intergouvernementale qui vise à présenter une perspective africaine concernant **la migration et l'instabilité en rapport avec les ressources naturelles**. Elle a été lancée par le Maroc et le Sénégal et adoptée par les chefs d'État et de gouvernement au premier Sommet africain de l'Action pendant la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques en novembre 2016. L'Initiative 3S cherche à s'attaquer aux conditions qui poussent les individus à migrer, qui déclenchent des conflits et qui augmentent l'exposition aux groupes extrémistes, notamment une importante pénurie de terres, le chômage rural, l'insécurité d'occupation et la concurrence pour les ressources naturelles. L'équipe du programme Relations extérieures, politiques et mobilisation sert de secrétariat au groupe de travail de l'Initiative 3S.

38. L'Initiative 3S a constitué un jalon dans la promotion du partenariat, tant sur le plan de la sensibilisation que sur le plan opérationnel. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), par exemple, contribue à un projet expérimental de l'Initiative qui vise à créer des emplois dans le secteur agricole pour les migrants accueillis au centre de transit de l'OIM à Agadez (Niger), afin d'aider ces derniers à se réintégrer plus facilement à leur pays d'origine. Le secrétariat a participé à l'élaboration de l'Atlas des migrations environnementales de l'OIM et, à son tour, l'OIM a contribué aux publications de la Convention.

39. Dans le cadre de son appui à la **participation de la société civile** au processus de la Convention, le secrétariat, par l'intermédiaire du programme Relations extérieures, politiques et mobilisation, a continué de soutenir le groupe des organisations de la société civile. À la fin du mois de mai 2017, le groupe s'était réuni onze fois et avait activement collaboré en ligne entre ces réunions. Il a facilité la diffusion et l'échange d'informations

entre les organisations de la société civile accréditées auprès de la Convention et a garanti la participation desdites organisations aux réunions et aux processus de la Convention tels que l'Interface science-politique. Au cours de l'exercice biennal en cours, le groupe a axé ses travaux sur l'élaboration de recommandations sur les droits fonciers pour examen par les Parties. Il a été déclaré dans une évaluation indépendante de l'appui apporté à la participation des organisations de la société civile à la Convention⁵ (juin 2017) que le groupe des organisations de la société civile avait rendu les priorités de la société civile plus visibles et avait amélioré leur inclusion à la prise de décisions de la Convention au niveau de la COP. Il a aussi fortement contribué à la sensibilisation aux priorités des organisations de la société civile dans le cadre d'autres processus de la Convention, tels que l'Interface science-politique.

40. Le programme Relations extérieures, politiques et mobilisation a activement sollicité les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile qui ne sont pas encore accréditées auprès de la Convention, en insistant particulièrement sur la participation des organisations qui ont une forte influence politique, une importante capacité de mobilisation et de réseaux favorisant la mise en œuvre de la Convention sur le terrain. Au 31 mai 2017, 127 organisations de la société civile avaient correctement présenté leur demande d'accréditation auprès de la treizième session de la COP.

41. Le secrétariat est l'un des organisateurs de la réunion « Désertif'actions 2017 », un sommet international réunissant des acteurs non étatiques et consacré à la dégradation des terres et aux changements climatiques. La réunion se tiendra à la fin du mois de juin 2017 en France et on y attend pas moins de 300 parties prenantes venues de plus de 50 pays. Le sommet Désertif'actions 2017 consistera en des séances plénières et des ateliers thématiques visant à aider les acteurs non étatiques à définir et à présenter leur position sur des questions touchant à la désertification, à la dégradation des terres et aux changements climatiques.

Communication

42. La célébration à l'échelle mondiale, en 2016, de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse et le dialogue de haut niveau sur l'Initiative « Une Ceinture et une Route » a été organisée par l'Administration d'État pour les forêts de Chine. Quatre cents personnes ont participé à l'événement, et un nombre élevé de participants venaient du pays hôte et de sept autres pays. Outre le succès de la célébration à l'échelle mondiale, 87 organisations gouvernementales et intergouvernementales et organisations de la société civile ont fait rapport au secrétariat des activités qu'elles avaient menées dans le cadre de la célébration. La campagne en ligne sur le compte à rebours de cent jours avant la Journée mondiale de la lutte contre la désertification a touché 444 100 personnes via Twitter et 1 196 700 personnes via Weibo. Le hashtag le plus populaire sur Twitter le 17 juin était #2016WDGD.

43. La célébration à l'échelle mondiale, en 2017, de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, s'est tenue le 15 juin 2017 à Ouagadougou et a été organisée par le Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Burkina Faso. Une réunion ministérielle de haut niveau était prévue pendant la manifestation dans le cadre du thème de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse de 2017 « Notre terre. Notre maison. Notre avenir. ». Trois chefs d'État et plusieurs ministres et fonctionnaires de haut rang faisaient partie des plus de 400 participants aux cérémonies.

44. Les ambassadeurs des zones arides ont contribué en participant aux manifestations célébrant la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse de 2016 qui avaient lieu sur les réseaux sociaux et à l'échelle mondiale, en organisant au Siège de l'ONU l'exposition « Save the Earth, Save the Land » (Sauver la planète, sauver les terres), inaugurée par le Secrétaire général Ban Ki-moon. Ils ont également participé aux manifestations nationales en tant qu'orateurs et intervenants.

⁵ Le rapport d'évaluation sera disponible avant la fin juin 2017 à l'adresse www2.unccd.int/about-us/evaluation-office.

45. L'identité visuelle de la Convention a été revue, le nouveau logo ayant été lancé en janvier 2017. Les changements voulus ont aussi été apportés au logo du Mécanisme mondial. Ce remodelage a été suivi de nouveaux produits visant à diffuser des informations sur la Convention et à la promouvoir.

46. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le secrétariat a amélioré et simplifié la diffusion des renseignements relatifs à la Convention. À partir de janvier 2017, plusieurs lettres d'information électroniques ont été regroupées pour former la circulaire électronique bihebdomadaire sur la Convention, qui insiste particulièrement sur les nouvelles et les faits les plus récents. La circulaire compte actuellement plus de 23 000 abonnés actifs. En novembre 2016, un site Web reconfiguré de la Convention a été lancé. Il met davantage l'accent sur l'utilisateur, il est plus facile d'y naviguer (grâce à une charte graphique plus robuste et appliquée plus rigoureusement) et sa structure tient davantage compte des thématiques et des questions relatives à la Convention. Le site Web englobe à présent les travaux du secrétariat et du Mécanisme mondial. Depuis son lancement, le nombre de visiteurs uniques était proche de 50 000 ou supérieur à ce chiffre tous les mois.

47. Le secrétariat a élaboré 17 publications au total dans diverses langues de l'Organisation. En 2016, il a aussi adressé deux appels officiels aux parties prenantes à la Convention et aux membres de l'Équipe spéciale interorganisations chargée de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification afin qu'ils soumettent des témoignages d'intérêt sur le plan humain. Ces récits ont été publiés en anglais et en français dans le cadre de la collection *La terre, source de vie – Créer de la richesse, transformer des vies*. Une vidéo de trois minutes destinée aux réseaux sociaux et un film de vingt-sept minutes à l'intention des médias audiovisuels ont été produits et offerts gratuitement à toutes les parties prenantes pour la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification de 2017.

48. Pour communiquer avec les médias, la Convention a d'abord eu recours à la base de données médiatiques, dont le nombre d'abonnés est passé de 1 000 en 2009 à plus de 4 000 à la fin de l'exercice biennal. En 2016-2017, cette méthode a été améliorée grâce à des partenariats et à des activités de coopération avec d'autres partenaires de l'ONU et d'autres partenaires intergouvernementaux. La communication stratégique s'est poursuivie sur le fondement des relations établies avec des journalistes travaillant pour des médias mondiaux ou des services de presse tels que Reuters, SciDev.Net, Xinhua News Agency et La Prensa. La Convention a instauré un partenariat avec Inter Press Service pour contribuer à toucher des lecteurs et des plateformes de niche au niveau national, auxquels le secrétariat n'aurait pas normalement accès.

49. Au moins 30 publications sont diffusées par le secrétariat chaque année, dont des opinions et des entretiens. Le nombre de mentions de la Convention dans la presse en ligne et dans les médias audiovisuels, caractérisé par une bonne représentation géographique, a presque doublé ces trois dernières années et des tribunes libres ont notamment été publiées dans des publications internationales majeures. L'une des principales réussites de l'exercice biennal a été l'appui apporté à la production d'un film du National Geographic axé sur les effets conjugués de la désertification et des changements climatiques au Sahel sur le déclenchement des migrations dans la région et à destination de l'Europe. L'initiative et le partenariat ont suscité un intérêt sans précédent dans d'autres médias d'envergure mondiale, la BBC, Al Jazeera et *Le Monde* ayant diffusé des émissions et publié des articles sur le sujet pendant la même période. *Le New York Times* a publié trois chroniques et un article, paru en première page, au sujet du film. Deux cours de formation aux médias ont été dispensés pendant l'exercice biennal.

C. Science, technologie et mise en œuvre

50. Le programme pour la science, la technologie et la mise en œuvre (STI) appuie la coopération scientifique, facilite l'établissement de rapports et évalue les informations soumises par les Parties ; il est au service aussi bien du CST que du CRIC, ainsi que de leurs Bureaux respectifs. Les unités de coordination régionale font partie du programme STI et gèrent également les fonctions du secrétariat relatives au renforcement des capacités et à la gestion des connaissances.

51. Durant l'exercice biennal 2016-2017, les priorités du programme STI étaient les suivantes :

a) Appuyer le groupe de travail intergouvernemental créé par la COP à sa douzième session dans le cadre de la rédaction d'une nouvelle stratégie au titre de la Convention ;

b) Continuer à mettre au point les méthodes d'établissement des rapports, d'examen et d'évaluation concernant la Convention ;

c) Aider les pays parties à fixer des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres en garantissant des bases scientifiques solides pour la planification, la mise en œuvre et le suivi de ces objectifs, ainsi qu'en organisant des activités de renforcement des capacités et en donnant des conseils techniques ;

d) Faciliter l'accès des Parties et d'autres parties prenantes aux connaissances scientifiques et aux meilleures pratiques concernant divers aspects de la remise en état et de la restauration des terres, des pratiques de gestion durable des terres qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, et de la lutte contre la sécheresse.

52. Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie) devait arriver à terme en 2018 et la COP, à sa douzième session, a décidé de créer un **groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention**, qui a été chargé d'examiner toute future approche stratégique concernant la mise en œuvre de la Convention. Les compétences et le mandat du groupe de travail ont été définis de manière à ce que celui-ci puisse évaluer la Stratégie actuelle, y compris l'efficacité de sa mise en œuvre et la pertinence des indicateurs de progression pour la période à venir, examiner les possibilités eu égard à l'approche stratégique qui pourrait être adoptée pour la Convention, et proposer une approche qui devrait être adoptée eu égard à l'orientation stratégique future de la Convention.

53. Le Groupe de travail, composé de deux coprésidents et de 23 autres membres, a démarré ses travaux et, avec le soutien du secrétariat, a tenu trois réunions, en avril, en juillet et en octobre 2016. Le projet qui avait été élaboré à la deuxième réunion, bien qu'étant inachevé, a été soumis pour observations aux Parties à la quinzième session du CRIC. À sa troisième réunion, qui s'est tenue juste après la session du CRIC, le Groupe de travail a achevé sa proposition de projet de Stratégie, intitulé Cadre stratégique de la Convention (2018-2030). Tandis que ce projet sera officiellement présenté pour examen à la treizième session de la COP, le Groupe de travail se réunira une nouvelle fois en marge de la prochaine session de la COP afin d'introduire dans le projet un nouvel objectif stratégique sur la sécheresse comme cela avait été proposé lors de sa troisième réunion.

54. Si elle est adoptée, la nouvelle approche stratégique aura une incidence sur les futures **procédures d'établissement des rapports** au titre de la Convention. En outre, la neutralité en matière de dégradation des terres a été introduite dans les travaux menés au titre de la Convention et les indicateurs de progrès utilisés dans le cadre de la Convention le seront également pour mesurer les progrès accomplis par rapport à la cible 15.3 des objectifs de développement durable. Ainsi, bon nombre d'éléments nouveaux devront être examinés lors du prochain cycle d'établissement des rapports nationaux qui devrait commencer immédiatement après la treizième session de la Conférence des Parties. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont conçu un programme mondial d'appui en consultation avec ONU-Environnement et le FEM pour assurer une assistance technique au cours du futur processus de présentation de rapports, qui prévoit des activités telles que le renforcement des capacités en matière de collecte des données et la mise à niveau du portail du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS). Ce programme sera démarré aussi tôt que les Parties auront pris une décision concernant la nouvelle orientation stratégique pour la mise en œuvre de la Convention. Au niveau national, les unités de coordination régionale, en coordination avec ONU-Environnement, faciliteront l'accès aux financements en temps utile.

55. **S'agissant de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)**, le programme STI a appuyé l'Interface science-politique en concevant le cadre conceptuel scientifique correspondant. Il est prévu que ce cadre fournisse des bases scientifiques solides pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des objectifs de NDT aux Parties ayant choisi de poursuivre ces objectifs. Le cadre a été publié en février 2017 sous la forme d'un rapport technique et d'une note de synthèse scientifico-politique⁶.

56. Le programme STI a également joué un rôle essentiel dans les préparatifs en vue de la communication de données par défaut pour la base de données de référence sur la neutralité en matière de dégradation des terres. De telles données sur les trois indicateurs prévus par le cadre de suivi de la NDT ont été communiquées à tous les pays participants par l'intermédiaire du Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres mené par le Mécanisme mondial et un nombre croissant de pays a reçu des données supplémentaires ventilées par bassins hydrographiques ainsi que des données haute résolution pour les petits États insulaires.

57. Les **unités de coordination régionale** ont joué un rôle décisif dans le cadre de la mise en avant du Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres : elles lui ont apporté un appui politique et ont fait appel aux centres nationaux de liaison et aux organisations nationales. Elles ont aidé à recruter des consultants régionaux et nationaux, fourni à ces derniers des conseils sur des questions politiques et participé à l'organisation d'ateliers et de consultations de lancement aux niveaux régional et sous-régional. Elles ont également participé aux communications concernant le Programme, ainsi qu'à la gestion et au suivi du projet.

58. Les unités de coordination régionale ont activement mené des activités de plaidoyer et appuyé les partenariats de mise en œuvre de la Convention au sein de leurs régions respectives. Elles ont apporté une contribution aux manifestations et processus majeurs qui étaient pertinents dans les domaines de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans leur région, fourni des informations sur les priorités et les activités relevant de la Convention aux centres nationaux de liaison et à d'autres parties prenantes, et ont recensé des organisations et institutions en vue de partenariats éventuels. Elles ont également organisé des réunions régionales immédiatement avant ou après la treizième session de la COP.

59. Appuyer les activités de l'**Interface science-politique** a été l'une des priorités absolues du programme STI durant l'exercice biennal 2016-2017. Conformément à son plan de travail, l'Interface science-politique a œuvré à la rédaction de trois études et rapports, à savoir : Le cadre conceptuel scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres ; Gestion durable des terres pour la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci ; et Mesures et pratiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées. Elle a également mené les activités de coordination prévues concernant : a) l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres menée par l'IPBES ; b) l'élaboration du *Rapport sur l'évaluation des terres dans le monde* ; c) le GTIS ; et d) le GIEC.

60. À sa treizième session, le CST examinera les activités de l'Interface science-politique ; le secrétariat avait commandé un audit externe de ces activités afin de garantir que le CST aurait à sa disposition des informations analytiques s'appuyant sur des données factuelles en vue de l'examen. Les conclusions de l'audit « confirment que l'Interface science-politique a bien avancé dans la mise en œuvre de son plan de travail 2016-2017. Elle travaille à tous les objectifs et à toutes les activités de coordination dont elle a été chargée et nombre de résultats prévus ont déjà été réalisés. L'Interface science-politique a organisé ses travaux de manière efficace en répartissant les tâches entre ses membres et le secrétariat a fourni les services nécessaires à son fonctionnement. ... D'après les observations fournies par les parties prenantes, il est clair que l'Interface

⁶ Un résumé des principales conclusions scientifiques relatives à l'opérationnalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres, ainsi que les observations et les propositions soumises pour examen à la treizième session du CST figurent dans le document ICCD/COP(13)/CST/2.

science-politique produit des connaissances utiles fondées sur des bases scientifiques solides. Elle parvient également à influencer d'autres processus scientifiques et à faire en sorte que la communauté scientifique participe mieux aux travaux menés dans le cadre de la Convention, bien que beaucoup reste à faire dans ces domaines »⁷.

61. En 2016, le **GIEC** a approuvé la publication d'un rapport spécial sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres, à paraître en 2019. Le secrétariat et les représentants de l'Interface science-politique ont commencé à collaborer avec le secrétariat du GIEC à la mise au point de la structure du rapport et ont également participé à la réunion de cadrage qui a permis de définir le plan général du rapport. Le secrétariat a été membre du Comité consultatif scientifique auprès de la Réunion d'experts FAO-GIEC sur les changements climatiques, l'utilisation des terres et la sécurité alimentaire qui s'est tenue en janvier 2017. En mars 2017, le secrétariat et l'Interface science-politique ont coorganisé avec la FAO, le GTIS, le GIEC et l'OMM, le Colloque international sur le carbone organique du sol, qui a permis de mettre en exergue le rôle des sols et de la gestion du carbone organique du sol lorsqu'il s'agit de faire avancer la question des changements climatiques et du développement durable. Le document final devrait enrichir les rapports périodiques du GIEC, à commencer par le Rapport spécial sur les changements climatiques et les terres, ainsi que servir pour la mise au point de directives relatives aux inventaires et les processus d'établissement de rapports au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et des ODD.

62. En ce qui concerne l'**IPBES**, le secrétariat a examiné et commenté les premier et deuxième avant-projets de l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres, y compris le Résumé à l'intention des décideurs. Le secrétariat continue de contribuer au processus de renforcement des capacités de l'IPBES, notamment en participant à des réunions techniques et à des réunions d'experts et en partageant des données d'expérience.

63. Durant l'exercice biennal, la **Plateforme pour le renforcement des capacités** a continué de remplir ses importantes fonctions d'appui aux processus clés relevant de la Convention. Elle a donné accès à un grand nombre de formations en ligne, de cours universitaires et d'autres matériels de renforcement des capacités, et a fourni des informations sur les postes vacants, les bourses et les subventions liées à la gestion des terres. De plus en plus d'offres sont publiées sur la Plateforme dans des langues autres que l'anglais.

64. Le programme STI a mené diverses activités de renforcement des capacités. Parmi celles-ci, on peut citer 15 conférences dans des universités du monde entier, plusieurs expositions consacrées à la Convention, la conception et la publication de quatre formations en ligne sur le processus de la Convention, plusieurs questionnaires, l'organisation de tables rondes et de concours, ainsi que la création de partenariats visant à soutenir le renforcement des capacités aux niveaux sous-régional, national, local et communautaire.

65. Le programme STI coordonne les travaux visant à renforcer l'infrastructure de **gestion des connaissances** sur la Convention. En 2016, le prototype du Portail d'échange des connaissances scientifiques a été étendu et renommé Pôle de connaissances de la Convention, qui est conçu pour servir de plateforme principale aux parties prenantes à la Convention en offrant un accès facile à des informations provenant de différentes sources. Le Pôle fournira :

- a) Des informations visant à appuyer le Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres ;
- b) Un accès à un large éventail de systèmes pertinents pour le partage des connaissances (près de 950 systèmes de partage des connaissances étaient répertoriés en mai 2017) ;

⁷ Document ICCD/COP(13)/CST/6.

- c) Des informations à jour sur les publications, articles et sources d'information pertinents qui se trouvent dans la bibliothèque en ligne de la Convention ;
- d) Un fichier d'experts indépendants (1 292 experts étaient répertoriés en mai 2017) ;
- e) Les meilleures pratiques tirées de la plateforme du Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT).

D. Services administratifs

66. Le programme Services administratifs (SA), regroupant les anciennes unités chargées de l'administration, des services financiers et des services de conférence, veille à la fourniture efficace et efficiente de services au secrétariat et au Mécanisme mondial dans les domaines de la gestion financière, des ressources humaines, des voyages, des achats et des technologies de l'information, ainsi que de services de conférence, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et de la Convention.

67. Durant l'exercice biennal 2016-2017, le programme SA a continué d'introduire et à mettre en œuvre diverses composantes nouvelles du système Umoja, une réforme administrative visant à aider l'Organisation des Nations Unies à fonctionner de manière plus efficace grâce à l'intégration et à la simplification des processus institutionnels de gestion des ressources financières, humaines et matérielles dans le cadre d'une solution globale unique applicable à de nombreuses organisations du système des Nations Unies. Cet exercice biennal n'étant que le second durant lequel les nouvelles normes comptables seront appliquées au titre de la Convention, le programme continuera de s'employer à mettre en œuvre les normes comptables internationales pour le secteur public, en consultation avec le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne, dont l'objectif général est de veiller à ce que les gestionnaires et les organes directeurs disposent de données plus récentes sur l'actif, le passif, les revenus et les dépenses.

68. En ce qui concerne les services de conférence, le secrétariat a organisé la quinzième session du CRIC à l'Office des Nations Unies à Nairobi du 18 au 20 octobre 2016. Auparavant, un accord tripartite avait été négocié et conclu avec le Gouvernement kenyan et les Nations Unies. En vue de la session, le secrétariat avait préparé les invitations, facilité la participation et prévu les services de conférence correspondants et les plans relatifs aux installations, ce qui comprenait l'organisation d'une mission de planification préparatoire. Huit documents d'avant-session à traduire ont été traités en temps voulu, ce qui porte à 100 % le taux de respect des délais de soumission vis-à-vis de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG).

69. L'organisation de la treizième session de la COP, de la seizième session du CRIC et la treizième session du CST est en cours, et l'accord avec le pays hôte fait actuellement l'objet de négociations avec le Gouvernement chinois. Au total, 27 documents d'avant-session à traduire par l'ONUG et 12 documents d'information sont en cours de traitement par le secrétariat. Trois missions de planification en vue de la préparation de la treizième session de la COP ont été organisées par le secrétariat et comprennent des représentants de l'ONUG et du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (DSS).

70. Cinq réunions des Bureaux de la Conférence des Parties, du CRIC et du CST ont été organisées à Bonn et une réunion du Bureau de la Conférence des Parties a eu lieu sur invitation du Président de la douzième session de la COP à Istanbul (Turquie) en janvier 2017. Trois réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation ont été organisées et une quatrième le sera en octobre 2017.

V. Réalisations du Mécanisme mondial

71. En 2016-2017, le Mécanisme mondial s'est efforcé d'aider les pays parties à commencer la mise en œuvre des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres au niveau national et à prendre de nouvelles initiatives novatrices en vue d'accroître

les investissements. Les activités du Mécanisme mondial se sont axées sur les trois grands thèmes suivants :

- a) Les mesures relatives à la neutralité en matière de dégradation des terres ;
- b) Les terres, l'économie et le secteur privé ; et
- c) Les terres, la résilience et la sécurité.

72. Dans le cadre de ces thèmes, le Mécanisme mondial a mis l'accent sur certaines priorités essentielles et a tiré parti de ses travaux grâce à des partenariats stratégiques.

A. Mesures relatives à la neutralité en matière de dégradation des terres

73. Suite à l'invitation, formulée dans la décision 3/COP/12, à définir des objectifs nationaux volontaires concernant la neutralité en matière de dégradation des terres, la majorité des pays parties (108 pays en mai 2017) se sont engagés à définir de tels objectifs et avancent sur la voie de leur établissement et de l'identification de politiques et de mesures qui permettront de les réaliser. Le Mécanisme mondial, en collaboration avec le secrétariat, a créé le Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres pour aider ces pays parties à recueillir des données de référence sur la neutralité en matière de dégradation des terres, à définir les objectifs volontaires et à identifier les mesures connexes visant à réaliser ces derniers.

74. Les éléments constitutifs du Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres sont les suivants :

a) **Exploiter la neutralité en matière de dégradation des terres** : l'établissement des objectifs de neutralité n'est pas un processus isolé, mais il offre des possibilités de coordination entre les ministères et les secteurs impliqués dans la gestion des terres. Les pays réussiront à exploiter la NDT lorsqu'ils trouveront des réponses communes aux questions suivantes :

- i) Pourquoi la neutralité en matière de dégradation des terres a-t-elle de l'importance ?
- ii) Que devons-nous exploiter ?
- iii) Que faut-il mobiliser ?

b) **Évaluer la neutralité en matière de dégradation des terres** : l'évaluation de la situation actuelle en matière de dégradation des terres et des facteurs qui y contribuent constitue la base de l'établissement des objectifs de neutralité, de la prise de décisions informées concernant les mesures à prendre et du suivi des progrès qui seront réalisés ;

c) **Définir des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et des mesures connexes** : les objectifs de neutralité définissent les ambitions d'un pays en matière de lutte contre la dégradation des terres. Les mesures comprennent tout un éventail d'initiatives visant à éviter, à réduire ou à inverser le processus de dégradation des terres ;

d) **Parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres** : un environnement favorable est une condition préalable. Il rend plus facile l'intégration du concept de neutralité dans les politiques nationales et permet d'identifier des programmes et des projets transformateurs⁸.

75. Au 31 mai 2017, 108 pays s'étaient engagés à traduire la cible 15.3 des objectifs de développement durable en des objectifs et des mesures propres à chaque pays.

76. Afin de mettre en œuvre le Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres, le Mécanisme mondial a établi des partenariats en matière de connaissances, de mise en œuvre et de financement avec plusieurs partenaires internationaux et nationaux. Des données par défaut sur la neutralité en

⁸ Des informations plus détaillées sur le Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres figurent dans le document ICCD/COP(13)/2.

matière de dégradation des terres peuvent désormais être consultées grâce à des partenariats avec l'Agence spatiale européenne, le Centre commun de recherche de la Commission européenne et le Centre international de référence et d'information pédologique. Des partenariats de mise en œuvre et/ou des partenariats financiers ont été établis avec l'Union internationale pour la conservation de la nature, le FEM, ONU-Environnement, le PNUD, la FAO et l'Initiative de renforcement des capacités à l'intention des responsables en matière de gestion des sols. Plusieurs partenaires bilatéraux ont fourni un appui financier au Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres, dont les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, du Luxembourg, de la République de Corée, de la Trinité-et-Tobago et de la Turquie. Le Mécanisme mondial aide également les pays parties à poursuivre les objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres en concevant des profils de pays qui visent à démontrer pourquoi les investissements en faveur de la neutralité sont nécessaires en mettant en avant les nombreux avantages socioéconomiques que les pays peuvent recueillir en investissant dans les terres.

77. Pour développer et étoffer des initiatives concluantes sur la neutralité en matière de dégradation des terres et d'autres pratiques de gestion durable des terres, il est indispensable de mettre en place des projets transformateurs qui, idéalement, contribuent aux objectifs en matière de neutralité, offrent de multiples avantages (notamment des retombées bénéfiques sur le climat et la réalisation des ODD), tirent parti des bonnes pratiques à fort impact social, renforcent les capacités nationales, et exploitent les modes de financement novateurs, y compris dans le secteur privé. Dans le cadre du Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres, le Mécanisme mondial collabore avec certains pays pilotes en vue de recenser les possibilités de projets transformateurs. Au cours des étapes suivantes, il est notamment prévu d'aider les pays à identifier les possibilités de projets transformateurs en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres, de fournir davantage de conseils aux entités nationales pour la conception de tels projets, de nouer des partenariats avec des partenaires internationaux en vue d'appuyer la mise en œuvre des projets transformateurs ainsi que d'élaborer et de promouvoir une approche tenant compte de l'égalité des sexes dans les projets et programmes transformateurs en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres qui auront été identifiés.

B. Les terres, l'économie et le secteur privé

78. Étant donné que les mesures visant à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres, telles que définies à la cible 15.3 des objectifs de développement durable, peuvent engendrer de nombreux avantages, la NDT pourrait attirer une part considérable des ressources destinées au financement du développement durable, y compris de l'action climatique, vers la mise en œuvre de la Convention.

79. Par la décision 3/COP.12, le Directeur général du Mécanisme mondial a été prié de proposer des solutions pour accroître les incitations et l'appui financier, notamment en prêtant son concours à la création éventuelle d'un fonds indépendant pour la neutralité en matière de dégradation des terres, et de les diffuser pour assurer la pleine réalisation des initiatives sur la neutralité en matière de dégradation des terres. Faisant suite à cette demande, le processus de création du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres a avancé à un rythme régulier depuis la douzième session de la COP. À l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouverte, Mirova, filiale d'investissement responsable du Groupe Natixis Global Asset Management, a été choisie en tant que partenaire pour la structuration du Fonds. L'étroite collaboration entre secteur public et secteur privé qui lie le Mécanisme mondial et Mirova fonctionne très bien ; d'après une récente évaluation indépendante des travaux entrepris en vue de la création du Fonds⁹, le Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres offre une étude de cas rare de la manière dont le système des Nations Unies peut entreprendre une collaboration importante et approfondie avec le secteur privé.

⁹ www2.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-03/LDN%20Fund%20development%20evaluation%20report.pdf.

80. Les travaux en vue de la création du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres avancent bien : un portefeuille solide et diversifié comprenant plus de 70 projets potentiels a été constitué, et les systèmes et processus opérationnels du Fonds sont quasiment au point, y compris des normes en matière d'études de marché et des normes environnementales et sociales, ainsi qu'une stratégie de suivi, d'établissement de rapports et de vérification.

81. Une aide financière au développement du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres et l'application du mémorandum d'accord a été rassemblée sous forme de subventions fournies par les Gouvernements de la France, du Luxembourg et de la Norvège, ainsi que par la Fondation Rockefeller. En novembre 2016, la Banque européenne d'investissement a annoncé qu'elle avait lancé un processus de diligence raisonnable en vue de devenir un investisseur fondamental du Fonds. En plus de la Banque européenne d'investissement, plusieurs investisseurs publics et privés ont dit souhaiter financer le Fonds, et beaucoup d'entre eux conduisent une procédure de diligence raisonnable au moment de la rédaction du présent document, ce qui indique que le lancement du Fonds et de ses premiers investissements aura lieu dans les prochains mois.

82. Afin d'accroître le financement des activités menées au titre de la Convention, le Mécanisme mondial a commencé à collaborer avec des banques de développement multilatérales et d'autres sources de financement pertinentes eu égard à la mise en œuvre de la Convention. Il a notamment conçu une feuille de route pour la collaboration avec le Fonds vert pour le climat et a prévu des activités conjointes, dont la promotion d'une approche commune concernant le climat et l'utilisation des terres dans le but de favoriser des activités transformatrices axées sur les terres.

C. Les terres, la résilience et la sécurité

83. Le Mécanisme mondial met en œuvre un projet dans le cadre de l'Initiative Grande Muraille Verte. Le projet FLEUVE (2014-2018) est cofinancé par la Commission européenne. Il vise à renforcer les capacités des communautés locales pour aider à stimuler les investissements dans la restauration des terres et à créer des opportunités d'emploi, soit des « emplois verts ». Le projet est piloté par les populations locales elles-mêmes, ce qui a pour objectif de renforcer la résilience communautaire face à la dégradation des terres, à la sécheresse et à la variabilité du climat. Le Mécanisme mondial a également mené un projet visant à promouvoir la gestion durable des terres dans les zones sujettes à la migration en Afrique de l'Ouest grâce à des mécanismes de financement novateurs. Ce projet sur trois ans, financé par le Gouvernement italien, a permis d'appuyer les efforts déployés par le Burkina Faso, le Niger et le Sénégal pour prévenir la dégradation des terres et restaurer les terres dégradées en augmentant les investissements en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres.

84. Des projets de micro-investissement sont en cours au titre du projet FLEUVE dans 23 communautés de cinq pays du Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Le projet est complété par des activités de renforcement des capacités à l'échelle régionale et par la diffusion de bonnes pratiques relatives à la neutralité en matière de dégradation des terres et au financement novateur. Non seulement les résultats seront bénéfiques pour les communautés et les pays impliqués, mais ils aideront également à montrer comment bâtir la résilience à grande échelle tout le long de la Grande Muraille Verte. Au cours de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, qui s'est déroulée à Paris en 2015, les chefs d'État et les dirigeants de grandes institutions internationales se sont engagés à mobiliser quatre milliards de dollars dans les cinq prochaines années pour intensifier la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte. Les principaux partenaires du projet FLEUVE sont l'Union africaine, la FAO, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le FEM, ainsi que trois réseaux d'organisations à base communautaire : le Réseau Sahel Désertification, le Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis et Drynet.

85. Le secrétariat de la Convention a lancé une campagne d'information sur l'Initiative Grande Muraille Verte qui est pilotée par le Mécanisme mondial et intitulée « Growing a World Wonder » (cultiver une merveille du monde). Cette campagne vise à faire davantage connaître l'initiative à l'échelle mondiale auprès du public, dans les débats politiques et dans les secteurs des médias et de la culture tout en présentant clairement les investissements publics et privés à long terme en faveur de l'initiative.

86. Un film en réalité virtuelle a été conçu dans le cadre de la campagne. Il transporte les spectateurs sur le terrain, à l'endroit où les communautés cultivent la nouvelle merveille du monde. Le film, qui a été montré pour la première fois aux dirigeants mondiaux à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC à Paris, a été présenté à l'occasion de grandes manifestations partout dans le monde, par exemple lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Rio, et dans des lieux tels que le cinéma La Géode à Paris et les Jardins botaniques royaux de Kew. En octobre 2016, il a reçu le prix du Meilleur documentaire au festival Screen4All à Paris. Un documentaire sur la Grande Muraille Verte est également en cours de production en collaboration avec la BBC.

VI. Conclusions et recommandations

87. La Conférence des Parties souhaitera peut-être prendre connaissance des résultats obtenus par le secrétariat et le Mécanisme mondial durant l'exercice biennal 2016-2017 et utiliser cette information à l'appui des considérations relatives au plan de travail, au programme et au budget pour les années à venir.
